

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.29.01

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Convention de partenariat "Ensemble pour l'Emploi en Provence" entre le
Département des Bouches-du-Rhône et Hopps Group.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Groupe HOPPS dont le siège social est à EUROPARC à Aix en Provence, est composé de 20 000 collaborateurs. Son métier est de livrer les colis, sur la France entière, depuis la zone de logistique locale. En 2017 et 2018, le groupe HOPPS envisage d'embaucher 500 salariés en contrat à durée indéterminée, sur la base de 35h, pour assurer et développer son activité de livraison de colis sur le territoire du département.

Dans le cadre de sa culture d'innovation sociale et de sa politique de lutte contre l'exclusion, le Groupe HOPPS a souhaité s'engager avec le Département des Bouches-du-Rhône en adhérant au club des Entreprises de Provence pour travailler en partenariat sur ces futurs recrutements.

Cette démarche de partenariat s'inscrit dans la dynamique en faveur de l'emploi engagée par la collectivité et portée par « le club des Entreprises de Provence » qui a pour ambition de rapprocher l'offre et la demande d'emplois sur notre territoire.

Ce rapprochement, novateur et unique en France, entre un Département et les entreprises repose sur un double constat :

- De nombreuses offres d'emplois dans les Bouches-du-Rhône ne sont pas satisfaites et certains employeurs rencontrent des difficultés pour recruter,
- Des demandeurs d'emploi, allocataires du RSA formés, motivés, prêts à intégrer l'entreprise, ne disposent pas du réseau nécessaire pour trouver un emploi.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature par le Département, d'une convention de partenariat avec le groupe HOPPS afin de favoriser l'embauche de bénéficiaires du RSA dans le cadre de son programme de recrutement.

La convention permet de définir les modalités de travail entre les deux parties avec notamment :

- La création d'un circuit court de recrutement privilégié,
- La mise en œuvre de sessions spécifiques au sein de l'«Accélérateur de l'Emploi en Provence »,
- L'organisation de réunions d'informations collectives afin de faire la promotion des métiers proposés par HOPPS auprès des allocataires du RSA,

- La participation de HOPPS aux évènements emploi organisés par la collectivité.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Pendant la durée de la convention, un suivi sera planifié tous les mois pour faire le point sur les résultats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL